



Trop perçu cramif asi penalite un an apres

Par **rocky95**, le **19/03/2014 à 18:24**

bonjour

pouvez vous me dire comment la cramif peut elle savoir quelle sont nos revenus nous somme un couple et je suis en invalidité a 80% pour raison de trop perçu de l asi et si ils ont droit de saisir sur compte bancaire ça fait un an qu il me prenne 50€ par moi et maintenant il veule me pénalisé un an après?

je vous remercie si vous me renseigner
cordialement

Par **domat**, le **19/03/2014 à 19:15**

bjr,

je suppose qu'elle doit se renseigner auprès du trésor public car sous certaines conditions il est possible même pour un particulier de consulter les listes relatives à l'impôt sur le revenu. elle doit également pouvoir se renseigner auprès d'autres organismes publics en cas de vérification des déclarations des assurés.

un trop perçu doit se rembourser peu importe les raisons qui ont conduit à ce trop perçu.

cdt

cdt

Par **rocky95**, le **19/03/2014 à 19:40**

bonsoir domat

merci pour cette réponse que j ignorais totalement c est bon a savoir

bonne soirée

cdlt

rocky95